

**CONSIGNES SANITAIRES ET LISTE DES MATERIELS ET DOCUMENTS
NECESSAIRES AUX EPREUVES**

**A L'ATTENTION DES CANDIDATS AUX EPREUVES ECRITES DES CONCOURS ET
EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE**

*EXTRAIT DU PROTOCOLE SANITAIRE POUR L'ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS PAR LE CENTRE
DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE*

Madame, Monsieur,

Vous êtes inscrit à un concours ou un examen professionnel organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise.

La situation sanitaire exceptionnelle nous impose de mettre en place un protocole sanitaire, qui doit être scrupuleusement suivi par les candidats sous peine d'exclusion des épreuves par le président du jury.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes suivantes lors de votre venue aux épreuves écrites du Jeudi 10 mars 2022 à BRESLES (ou BEAUVAIS pour les épreuves aménagées).

➤ **Se munir :**

- **De votre convocation et d'une pièce d'identité**
- **Du matériel nécessaire à l'épreuve** (stylos à encre bleue ou noire, bâton de colle, surligneurs, double décimètre, calculatrice sans imprimante (les téléphones portables ne pourront être utilisés en fonction calculatrice), etc...).
- **D'un flacon de gel hydro-alcoolique**

➤ **Port du masque obligatoire** dans la file d'attente, lors des déplacements et à l'occasion des interactions avec les surveillants ou les organisateurs.

➤ **Respecter la distance d'1 mètre** en toutes circonstances et en tous lieux.

➤ **Pas de déplacement pendant l'épreuve.**

➤ **Obligation de se nettoyer les mains** avant l'entrée et avant la sortie de la salle et avant l'entrée et avant la sortie des toilettes.